

MENTION

GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL

PARCOURS

Politiques territoriales de développement durable (politer)

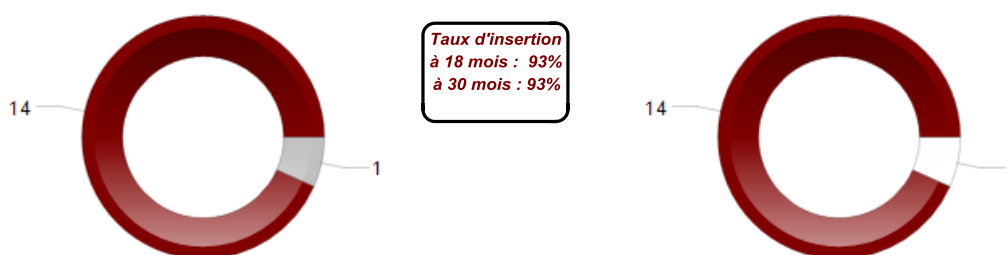
— DEVENIR DES DIPLÔMÉ·E·S —

Situation professionnelle au **1er décembre 2019**,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15

Situation professionnelle au **1er décembre 2020**,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15



■ En emploi □ En recherche d'emploi et en promesse d'embauche ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

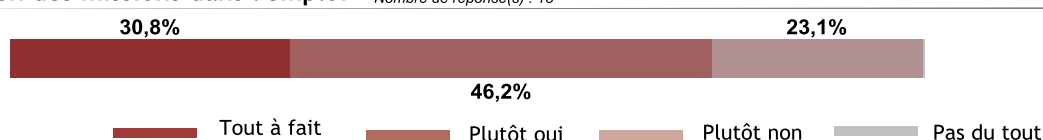
— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- animateur du budget participatif
- chargé de projet ENR
- coordonnatrice centre de femmes
- chargé de développement local et éducation
- chef de projet
- dirigeant de société
- chargé de mission grands projets d'aménagement
- conseiller en énergie verte
- doctorant contractuel

— SATISFACTION —

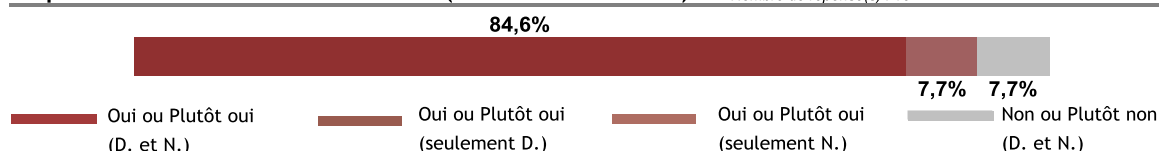
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 13



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 13



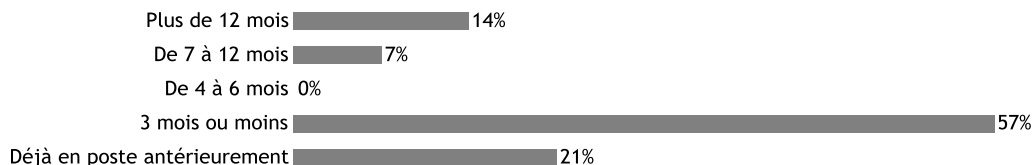
— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 13

- Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 30,8 %
- Offre sur site Web d'entreprise 15,4 %
- Relations personnelles ou professionnelles 23,1 %
- Candidature spontanée 7,7 %
- Concours de la fonction publique 15,4 %
- Création de mon entreprise 7,7 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

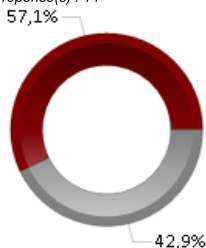
Nombre de réponse(s) : 14



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 14



EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

■ Emploi stable ■ Emploi non stable

Statut

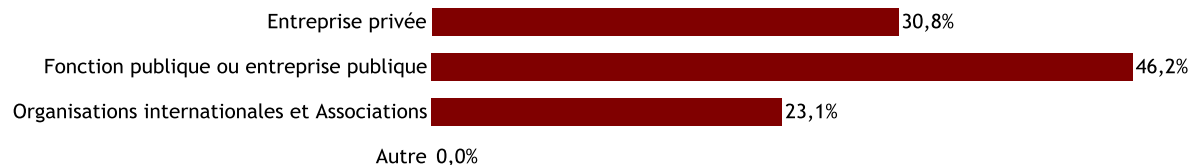
Nombre de réponse(s) : 14



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

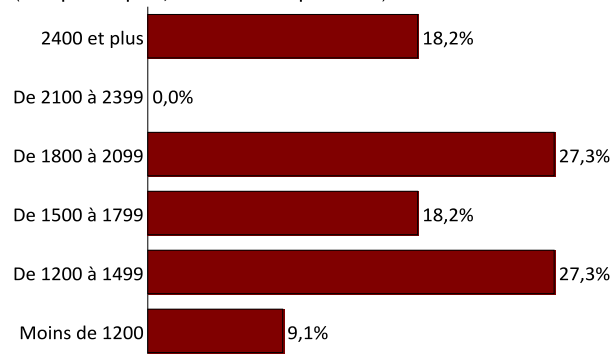
Employeur

Nombre de réponse(s) : 13



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 13



Salaire médian : 1700 euros

Salaire moyen : 1823 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 13

